



E-LEARNING : INFORMEZ-VOUS !

CONSEILS DE SANTÉ AU TRAVAIL

Votre Service de Prévention et Santé au Travail met à votre disposition plusieurs modules de sensibilisation aux risques professionnels.



Accessibles à distance, à tout moment, aux employeurs et aux salariés, ils sont une réponse à l'obligation d'information de l'employeur.

- Le risque routier
- Le risque manutention
- Consommations, addictions
- Les risques psychosociaux
- Le vieillissement au travail
- Postures et gestes (TMS)
- L'évaluation des risques
- Les risques chimiques
- Le sommeil, indispensable à la vie
- La gestion de la sous-traitance
- Le risque bruit
- ...



Comment faire ?

Rendez-vous sur notre site
www.aist21.com/E-learning

ou flashez ce code :



Bon à savoir !

Une **attestation** est délivrée à la fin du module après évaluation des connaissances acquises par questionnaire

Pour y accéder, chaque salarié doit s'inscrire à l'aide de votre **numéro adhérent** à l'AIST 21 (Pensez à lui communiquer !)

Votre équipe médicale peut vous conseiller
et répondre à vos questions
03.80.77.85.30 - contact@aist21.com - www.aist21.com